



N°47- novembre - 2013



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 21 octobre 2013

Assainissement : extension du réseau Rue des Vignes

Suite à une demande de construction d'une maison individuelle donnant sur la rue des Vignes sur un terrain classé dans la zone constructible du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au regard des devis consultés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'extension du réseau d'assainissement dans le secteur et confie les travaux à l'entreprise Wicker 8 rue principale à 67270 Schaffhouse / Zorn pour un montant estimé à **13 689€ HT**.

Eau Potable : extension du réseau Rue des Vignes

Vu les éléments techniques et financiers transmis par le SDEA, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable, dans la Rue des Vignes, sur **une longueur de 35 mètres** pour un montant estimé à **4 300,00 € HT**. Les travaux sont confiés au SDEA dans le cadre de ces compétences transférées.

Rue du Koppenberg : débroussaillage/élagage

Des travaux de débroussaillage et d'élagage sont à réaliser dans la rue du Koppenberg, le long du lieu-dit « Offlematt ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant d'environ **585 € HT**

Arbres et arbustes de la commune : entretien pour 2014

L'entretien des arbres et arbustes intervient à différentes périodes dans l'année. Afin de permettre à l'entreprise retenue de planifier les travaux pour le printemps à venir, il y a lieu que le Conseil Municipal se positionne déjà dès cet automne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI » sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de **3 672 € HT** pour la saison 2014.

Voiries communales : déneigement et salage

L'hiver approchant, l'organisation du déneigement des voiries communales devient nécessaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune, d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise CRB, sise 7 rue du Moulin à Brumath, pour un **tarif horaire de 46 € HT**, un forfait de prise en charge avec **déplacement de 50 € HT** et la livraison de **sacs de sel de 25kg à 4,10 € HT**.

Voirie et réseaux : participation des riverains aux dépenses

Le Maire expose le prix réel des travaux réalisés et vu les textes en vigueur (délibération du CM du 19 septembre 1980, l'arrêté préfectoral du 3 novembre 1980 et la délibération du CM du 14 février 1996 précisant le mode de calcul de la taxe des riverains) le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe à 83,41€ par mètre linéaire** la participation financière à verser par les riverains pour l'aménagement partiel de la rue du Koppenberg.

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel de l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Minversheim, déclare qu'il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Chemins d'exploitation : participation à l'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de verser à l'Association Foncière de Minversheim, **une participation exceptionnelle d'un montant de 2 500 €** pour l'entretien des chemins d'exploitations.

Eclairages de Noël : mise en place

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, de mettre en place les quinze lampadaires de Noël, pour un montant de **540 € HT**, soit 36 € HT par lampadaire.

Eglise : remplacement du projecteur et mise en place d'une minuterie pour l'éclairage

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement l'arrêté du 25 janvier 2013, interdit l'illumination des bâtiments publics de 1h à 7h du matin et afin de réduire les dépenses énergétiques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'une part, de faire installer une minuterie pour l'éclairage de l'église et d'autre part, de remplacer le projecteur actuel. Les travaux sont confiés à l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, pour un montant d'environ **561 € HT**, soit 311 € HT pour la minuterie et d'environ 250 € HT pour le projecteur.

Mairie et Salle Polyvalente : pose d'auvents métalliques

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de faire poser un auvent métallique à l'entrée de la Mairie ainsi qu'à l'entrée de la scène de la Salle Polyvalente. Les travaux sont attribués à l'entreprise M.S.P, sise 14 rue principale à Alteckendorf, pour un montant total d'environ 1 770,00 € HT, soit 830 € HT pour la Salle Polyvalente et 940 € HT pour la Mairie.

D i v e r s

Télévision : six nouvelles chaînes gratuites de la TNT

L'Agence Nationale des Fréquences (AFNR) en charge de la bonne réception de la télévision en France conjointement avec le CSA contrôle le bon déroulement des opérations de déploiement des six nouvelles chaînes gratuites de la TNT. Pour continuer à les recevoir les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes. Cette opération pourra aussi leur permettre de recevoir les six nouvelles chaînes. Elle ajustera également la numérotation des chaînes locales (à partir de 30), des seconds décrochages de locaux de France 3 et des chaînes payantes, déplacés en vue de l'arrivée des nouveaux programmes. L'AFNR interviendra, si besoin, dans les zones où les téléspectateurs rencontreraient des problèmes de réception de la TNT. A cette fin, l'Agence a mis en place **un numéro spécial : 0 970 818 818.**

Par ailleurs des **aides financières** sont disponibles pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite des changements de canaux. Ces aides de l'Etat, de 120€ maximum pour adapter l'antenne ou de 250€ maximum pour changer de mode de réception sont accordées sans condition de ressources aux foyers en résidence principale ou secondaire, afin de continuer à capter les programmes qu'ils recevaient avant le 22 octobre.
Renseignements : <http://www.recevoirlatnt.fr>

Banque alimentaire du Bas-Rhin : dons pour les personnes démunies

« Une petite part de vos courses peut sauver une famille. La banque alimentaire distribue l'équivalent de 5 millions de repas, 14 000 personnes sont soutenues chaque mois. »
Conserves, légumes secs, sucre, café, cacao, confiture, céréales seront collectés :

Samedi 30 novembre 2013 de 14h à 15h à la Mairie

Fête de Noël des aînés

La traditionnelle fête de Noël des aînés aura lieu **Dimanche 8 décembre** à la salle polyvalente.

Concert de l'Harmonie, des chorales et de l'école de musique

Samedi 14 décembre à 20h, l'Entente Musicale Double M, la chorale Sainte Cécile, la chorale des enfants et l'école de musique organisent **un concert à l'église de Minversheim.**

Musique et chants plongeront les spectateurs dans l'ambiance de Noël.

A l'issue du spectacle, la chorale propose un vin chaud dans la salle de l'école maternelle.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Richard Schmuck.

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème}. samedi du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard **03.88.51.68.06**

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Claude Fournaise 03.88.51.53.67

claud.fournaise@estvideo.fr

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvetteholtz@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03/88/18/74/00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08/10/895/895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03/88/19/97/09